Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 3, 2025 9:57:22 AM
From: [redacted] Représentants [redacted]
Sent: Mon, 14 Apr 2025 17:53:07
To:
Cc: [redacted]
Subject: FW: Cheminement Cégep et Université - REP-B-2025-0093 - Due 22-Apr-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,
[redacted] la **boîte aux courriels pour les représentants en immigration.**
Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses à des demandes spécifiques à un cas, mais a fourni les informations suivantes comme conseil. Si vous avez des questions spécifiques à un dossier, nous vous encourageons à soumettre le formulaire Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca
Veuillez consulter notre réponse à votre question.

***

Q1 : Est-ce qu'un permis d'études pourrait avoir deux institutions?

R1 : Actuellement, un seul établissement d'enseignement désigné (EED) est indiqué sur un permis d'études.

Q2 : Est-ce qu'ils doivent déposer, en deuxième année, une demande de renouvellement de permis d'études avec les deux lettres d'admission?

R2 : Oui, une demande de renouvellement de permis d'études devra être déposée afin d'obtenir un permis pour le 2ème EED.
***
Cordialement,

La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

From:
Sent: [redacted] 20, 2025 11:27 AM
[redacted]
Subject: Cheminement Cégep et Unive[redacted]

> **CAUTION:** This email originated from outside the Government of Canada. Do not click on links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.
> **ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur du gouvernement du Canada. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et sachez que le contenu est sûr.

Bonjour,

Le [redacted] offre des cheminements de type DEC-BAC avec [redacted]
Ces cheminements, dans certains programmes, impliquent que pendant leur troisième et dernière année au Cégep, les étudiant.e.s ont des cours à la fois au Cégep et à l'Université. Ils poursuivent ensuite une quatrième année à l[redacted]. Il est important de préciser que la première admission se fait au Cégep uniquement. Ensuite, dans leur deuxième année, s'ils répondent aux critères, ils peuvent débuter le cheminement DEC-BAC.

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Avec les changements impliquant que les permis d'études sont maintenant liés à une institution, comment pouvons-nous assurer la continuité des étudiants? Est-ce qu'un permis d'études pourrait avoir deux institutions?
Est-ce qu'ils doivent déposer, en deuxième année, une demande de renouvellement de permis d'études avec les deux lettres d'admission?

Merci!